

FICHE DE CANDIDATURE

Election à la Présidence du CNOSF

Période 2023-2025

NOM-Prénom: BOUNET OULALOJ Emmanuelle

Date de naissance : 19. 1921.197-8

Qualités / fonctions actuelles :

	Administrative de l'AUS
	Con Présidente de la FSGT
	Seuétaire Générale 10 ouzou
	Rappel des conditions d'éligibilité: J'atteste être majeur(e) et âgé(e) de moins de soixante-dix ans au 1er janvier 2023, jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance, qui s'opposerait à l'exercice des fonctions de Président(e) du CNOSF ou à mon inscription sur les listes électorales.
	J'atteste remplir l'ensemble des conditions prévues aux statuts et au règlement intérieur du CNOSF pour pouvoir être candidat(e).
	Je justifie, au choix : Soit de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le CIO
	2003 = Responsable des relations interationales FS6T
6	2009 - Elue à la Direction nationale collégiale FS6T
	Intègre le collège des fédérations multisports CNOSF 2014 - Elue au Courité Exécuter CSIT (réconnue C10)
0	Loth - the au Counte Executif CSIT (seconnue C10)
0	2017 - Elman CA CNOSF et Co-Présidence FS6T
	Airsi qu'au bureau d'ID orison
	2019 - Elue par l'AG CNOST au CA ANS
	2021 - Candidate à la Présidence CNOST
	Réclue à la Co-Présidence FSGT Néclue au CA du CVOSF
	Reclue au CA du CvosF

Soit d'avoir rendu d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF
······································
Soit d'avoir un parcours personnel me mettant en capacité de rendre d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF
Je joins à cette fiche un projet exposant notamment les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF.
J'autorise le CNOSF à reproduire et diffuser la fiche de candidature, ainsi que la présentation du projet politique, tels que ou retraités, sur tous supports pour toute la durée du mandat.
Fiche à retourner avec le dossier de candidature complet le lundi 26 juin 2023 à 12h au plus tard par mail avec demande d'accusé de réception à l'adresse suivante : <u>Comitededeontologie@cnosf.org</u>

Lieu et date: Paris, 26/06/2023 Signature du/de la candidat(e):

2/3

Comité national olympique et sportif français Élection à la Présidence du CNOSF - 29 juin 2023



Présentation du projet porté par

Emmanuelle BONNET OULALDJ

Une vision articulée autour de quatre axes :

UNITÉ

Pour réussir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

DEMAIN

Pour faire du sport associatif de qualité un droit pour les générations futures

SOLIDARITÉ

Pour garantir la pérennité des fédérations et territoires dans leur diversité

EXIGENCE

Pour agir sur le débat public au service de l'intérêt général

« L'héritage de Paris 2024, au sens du développement d'activités physiques et sportives associatives de qualité pour toutes et tous, doit être notre boussole en appui sur la complémentarité de nos fédérations. La place du sport dans notre société, dans toutes ses dimensions, se construit aujourd'hui.

Demain, il sera trop tard. »

Courrier de candidature du 14 juin 2023

ÉDITO Page **3**

QUEL DOIT-ÊTRE LE RÔLE DU CNOSF ? Page 4

AXE 1: « UNITÉ » Page 6

AXE 2: « DEMAIN » Page 7

AXE 3: « SOLIDARITÉ » Page 9

AXE 4: « EXIGENCE » Page 11

BIOGRAPHIE Page 13

ÉDITO

Le 14 juin 2023, j'informais les fédérations et le Conseil d'administration de ma candidature à l'élection à la présidence du CNOSF qui se tiendra au sein du Conseil d'administration le 29 juin 2023. Ma démarche s'inscrit en cohérence avec la candidature #NousLeSport2021 que j'avais portée en 2021.

En 2023, je serai une Présidente à temps plein et de tout cœur pour rassembler les fédérations et territoires autour d'un projet ambitieux qui valorise l'immense richesse du sport associatif fédéré.

Une gouvernance apaisée pour être au rendez-vous demain

La coopération et une gouvernance apaisée nous rendra plus forts pour répondre à l'intérêt général et renforcer notre poids à l'égard des pouvoirs publics. Afin de réussir ces Jeux olympiques et paralympiques 2024 et construire un héritage durable, nous ne pouvons pas accepter que le mouvement sportif associatif soit divisé et qu'il soit demain une variable d'ajustement des politiques publiques, d'autant plus qu'il dispose de potentialités fortes et multiples. L'avenir sera associatif, il nous appartient de construire sa dimension sportive au service de l'intérêt général, des femmes et des hommes, citoyennes et citoyens, qui font notre société.

Une démarche inclusive et lucide

Notre démarche doit être résolument inclusive et lucide. Inclusive, car le sport, dans son organisation comme dans les publics concernés, n'est pas uniforme. Le CNOSF doit être un acteur de l'innovation en appui sur cette diversification.

Lucide, car si le sport est un sujet transversal aux questions sociales, politiques et culturelles, il ne suffit pas de le mettre à la disposition des publics pour qu'il ait des effets éducatifs. Qu'il s'agisse de la transition écologique, de la lutte contre les discriminations et violences, de l'égalité, de la santé, de la haute performance, c'est bien la transmission et l'éducation, valeurs fondatrices de l'Olympisme, qui constituent l'enjeu cardinal d'aujourd'hui et de demain.

Un projet connecté avec les réalités sociales

Notre République souffre d'une forme de rupture entre la population et les institutions, en atteste l'état de notre démocratie et des nombreux signes de fractures sociales, géographiques ou générationnelles. Le CNOSF doit être au rendez-vous, à l'écoute des besoins et des attentes, avec un fonctionnement qui ne soit pas déconnecté de la réalité des territoires, des clubs et associations, des bénévoles, des pratiquantes et pratiquants. Il doit être exemplaire, et contribuer à changer le rapport au pouvoir, pour garantir la transversalité et permettre à chacune et chacun des acteurs de trouver sa juste place.

Quel doit être le rôle du CNOSF?

Quand le Comité Olympique Français (COF) et le Conseil National des Sports (CNS) ont été créés au début du XX° siècle, le premier préparait les échéances olympiques et le second était l'interlocuteur des responsables politiques. C'est parce que le chacun pour soi a dominé que le CNOSF a été créé en 1972 sous la houlette de Claude Collard, son premier président. La loi Mazeaud qui le fonde officiellement en 1975, indique que sa première mission est le sport pour tous. Le CNOSF doit ainsi non seulement être le « O » mais s'attacher au « S » qui est le sport au pluriel. En appui sur ses fondations, le CNOSF a deux missions principales : défendre et valoriser l'olympisme et ses valeurs et représenter le mouvement sportif fédéré en France.

Face aux bouleversements sociétaux majeurs du XXI° siècle, le CNOSF doit faire vivre une ressource et production commune qui tend toujours plus à se privatiser: les activités physiques et sportives associatives. Son rôle est de mieux comprendre ce qui se joue sur les territoires, le sport qui se pratique dans une association sportive ou sans cadre défini, au plus près des besoins de la population et des innovations sociales et associatives locales. Il doit mutualiser les nombreuses ressources pour renforcer la solidarité entre les fédérations et faire des singularités de chacune une richesse commune.

Le CNOSF doit être à la fois l'incubateur et le catalyseur du sport associatif de demain. Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, il doit développer une approche prospective et investir dans la recherche pour que le sport de demain ne se fasse pas sans lui. Il doit contribuer, avec le Comité International Olympique, les fédérations internationales, le Comité paralympique et sportif français, à repenser les Jeux olympiques et paralympiques et les grands événements sportifs dans un monde en profonde transformation notamment sur les plans écologique ou démographique.

S'il veut être un véritable acteur des politiques publiques, il doit renforcer son projet politique et convaincre les pouvoirs publics du bien commun essentiel que constitue le sport associatif fédéré, à condition que les contenus soient adaptés au bien être des pratiquantes et pratiquants et respectueux de l'éthique et de la démocratie.



Une vision articulée autour de quatre axes : « UNITÉ » pour réussir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, « DEMAIN » pour du sport associatif de qualité un droit pour les générations futures, « SOLIDARITÉ » pour garantir la pérennité des fédérations et territoires dans leur diversité, « EXIGENCE » pour agir sur le débat public au service de l'intérêt général.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la candidature #NousLeSport2021 présentée en 2021. Cette nouvelle candidature prend en compte les deux années de mandat de Brigitte Henriques et les actions mises en place dans les différents champs d'activités, notamment celui des grandes causes nationales. Elle s'appuie également sur les évolutions profondes sur le plan social, écologique, économique et géopolitique exigeant de penser encore davantage la place du sport dans la société.

Réussir les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Dans un an, nous accueillerons les Jeux olympiques et paralympiques. La France accueillera le Monde. Les athlètes français et leur encadrement consacrent toutes leurs ressources à se préparer pour décrocher le rêve de la sélection puis de la médaille et du titre olympique ou paralympique. En coopération avec l'Agence Nationale du Sport, les fédérations sont mobilisées avec leurs équipes techniques pour accompagner et réussir cet immense défi. Le CNOSF sera au rendez-vous avec le Comité Paralympique et Sportif Français pour continuer de créer les conditions optimales de performance pour cette équipe de France unie et audacieuse. Le Club France accueillera une multitude de publics et saura rendre visibles les athlètes, nos fédérations et nos territoires dans leur diversité, ainsi que nos projets, nos associations, nos activités, nos coopérations internationales.

Faire du sport associatif de qualité un droit pour les générations futures

Nous ne pouvons pas perdre de temps. Il est indispensable de faire vivre la coopération, l'unité et la solidarité au sein du mouvement sportif. Il est nécessaire de soutenir et reconnaître les fédérations sportives qui font et feront le choix de s'engager en direction de politiques inclusives, culturelles et innovantes pour une véritable démocratisation d'accès à des contenus sportifs de qualité, pour les activités compétitives et non compétitives, à tous les niveaux de pratique. Au-delà, il s'agit de continuer à s'adapter, à innover pour dépasser et inverser des tendances à l'œuvre depuis longtemps et qui concernent notamment la marchandisation et la privatisation des pratiques sportives.

Garantir la pérennité des fédérations et des territoires dans leur diversité

L'accompagnement des fédérations et des territoires s'est renforcé depuis deux ans dans le cadre du service aux membres, avec le guichet unique, les mardis des Président·es, l'observatoire du sport ou encore la commission des territoires. Pour les fédérations, CDOS, CROS et CTOS dotés de moins de moyens financiers et de ressources humaines, cette dimension est essentielle et donne du sens à la solidarité et à la coopération. La pérennité économique doit également être une priorité, en permettant de faire vivre la spécificité associative et non marchande de notre modèle.

Agir sur le débat public au service de l'intérêt général

Le service public du sport ne sera jamais une véritable priorité à tous les niveaux d'échelle de territoires sans une exigence politique forte du mouvement sportif. Cela nécessite un engagement es qualité du mouvement sportif dans les débats politiques nationaux et locaux ; économiques pour qu'une part croissante de la richesse nationale soit consacrée au développement des pratiques sportives dans toute leur complémentarité ; démocratiques pour encourager les licenciés à jouer leur rôle de citoyennes et citoyens ; sociales afin que les organisations sportives puissent lutter plus efficacement contre les inégalités et les discriminations.

AXE 1 : « UNITÉ »

POUR RÉUSSIR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une opportunité, à travers le club France notamment, pour nous rassembler et faire valoir notre formidable contribution à la société. Mais l'héritage ne se décrète pas, il se transmet, se construit, il s'anticipe.

Un club France pour valoriser les athlètes et toutes les fédérations

Le club France va permettre d'ouvrir en grand les fenêtres du CNOSF. C'est un formidable projet commun qui va permettre de valoriser la diversité de nos fédérations et de nos territoires, du sport pour toutes et tous et du sport de haute performance. Il sera également le début de vocations pour s'engager dans la vie associative, autant dans les pratiques que dans le bénévolat. Le club France sera notre épicentre, tourné vers le grand public pour montrer nos richesses, mais également, présenter nos dispositifs et communiquer cette idée simple : le sport en club, c'est mieux ! Il sera également synonyme de pont avec le monde de la culture avec le projet d'architecture. L'année à venir devra être consacrée à poursuivre tout le travail de recensement avec les fédérations et d'écoute de leurs besoins, et de construction des partenariats avec le réseau national et international du CNOSF, visant à valoriser notre ancrage sociétal.

Un modèle de sport de haute performance capable d'innover

Le dispositif « Gagner en France » piloté par l'ensemble de la gouvernance du sport français doit permettre de créer les meilleures conditions de préparation et de performance pour les athlètes français. Avec les 1300 sportifs et sportives de haut-niveau, ainsi que l'encadrement, les juges et arbitres, les fédérations et l'ANS, le CPSF, le CNOSF doit contribuer à évaluer la politique sportive de haute-performance pour permettre à l'extraordinaire potentiel de l'être humain d'être encore davantage valorisé et respecté. Il convient d'encourager une pratique inclusive qui ne se base pas sur le seul processus de sélection mais sur celui d'un accompagnement adapté de la sportive ou du sportif en fonction de ses objectifs. Le CNOSF doit promouvoir une performance qui s'appuie avant tout sur la création d'espaces de pratique, de recherche permettant à l'encadrement, aux sportifs et sportives de gagner en liberté, de sortir des modèles imposés pour créer, innover dans leurs techniques, prendre du plaisir, et gagner.

Contribuer à la réflexion sur l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques

Tous les travaux menés sur le sujet attestent qu'il n'y a pas de positifs intrinsèques, mécaniques, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'héritage ne va pas de soi, il doit s'appuyer sur les aspirations locales et engager la population. Ces dernières années, en raison du contexte écologique, social et économique, le CIO peine à identifier des candidatures en capacité d'accueillir l'événement ou qui recueille le consentement citoyen. En appui sur l'expérience de 2024, le CNOSF devra débattre des orientations pour les éventuelles futures candidatures et apporter sa contribution à la réflexion engagée par le CIO sur l'avenir des Jeux, comme des autres événements sportifs mondiaux.

Partager les expériences sur la diplomatie internationale et la culture de paix

Le sport n'est pas épargné par les tragédies humaines qui se jouent dans le Monde, à commencer par les guerres et répressions de populations. L'Olympisme et le CIO valorisent la culture de paix et la solidarité, notamment avec les réfugié·es, sur lesquelles les fédérations peuvent s'appuyer, et que ces dernières peuvent également alimenter. Certaines fédérations ont par ailleurs développé des relations internationales spécifiques et actions de solidarité qui méritent d'être valorisées. En se positionnant comme un levier de l'innovation et de la recherche, le CNOSF développera une expertise qui attirera l'attention à l'international et contribuera à renforcer sa diplomatie sportive et celle de la France.



AXE 2: « DEMAIN »

POUR GARANTIR LE DROIT À UN SPORT ASSOCIATIF DE QUALITÉ-POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La moitié de la population ne pratique pas de sport et une grande partie de manière non encadrée. L'enjeu de démocratisation des activités physiques et sportives pour toutes et tous ainsi que la réponse aux besoins fondamentaux restent un enjeu de société majeur pour les générations futures.

Les loisirs et le sport n'échappent pas à la révolution numérique. Le mouvement sportif fédéré doit trouver la manière de renforcer la vie associative et le lien social en appui notamment sur les innovations numériques, et prendre le contre pied de l'ubérisation du sport qui renforcera soit des contenus élitistes pour celles et ceux qui en auront les moyens, soit du « low cost » pour les autres.

Le CNOSF doit pouvoir innover en fédérant de nouvelles formes de projets coopératifs, dans des tiers lieux sportifs, où non seulement on fait du sport, mais où on pense aussi des espaces où des non sportifs pourraient plus facilement franchir le pas vers le club et se réapproprier autrement l'espace public, associatif et sportif.



Affirmer une conception du sport santé synonyme de développement de l'être humain

Toutes les études confirment qu'une pratique adaptée des activités physiques et sportives renforce l'immunité et génère du bien-être. Parce qu'elle produit également de la connaissance, du lien social et de la motivation grâce à la vie associative, elle contribue au développement humain et à une pratique inscrite dans la durée. L'approche de la santé doit être valorisée sous l'angle de l'éducation et du lien social afin de ne pas réduire sa pratique à une seule visée hygiéniste dénuée de tout contenu culturel et du plaisir. Le CNOSF doit poursuivre son engagement en faveur de l'accompagnement et de la visibilité des stratégies de santé par le sport des fédérations.

Renforcer les passerelles entre l'école et les fédérations avec des contenus de qualité

Le sport peut contribuer à une perspective éducative par l'acquisition culturelle et citoyenne qu'il représente. Une diversité d'acteurs y contribuent : enseignants, éducateurs



sportifs et parents, école, sport scolaire, sport fédéré, pratique non encadrée. Mais, cette diversité a conduit à développer des cloisonnements entre les institutions les mettant en concurrence. Cette situation a eu tendance à privilégier une logique occupationnelle inverse à une perspective éducative. Le CNOSF doit affirmer un soutien à une Éducation Physique et Sportive (EPS) dotée de moyens. Dans le prolongement des actions « éducation » du CNOSF, ce dernier doit continuer à renforcer les passerelles entre l'EPS, les fédérations du sport scolaire et universitaires et les autres fédérations. Les fédérations sportives scolaires et universitaires sont un véritable levier pour donner de l'élan aux licenciés afin de prolonger leur pratique dans les autres fédérations en appui sur une vie associative et sportive favorable à la citoyenneté, au jeu et à la solidarité.

Mieux comprendre les inégalités d'accès au sport pour y répondre

Les freins d'accès aux activités physiques et sportives sont encore beaucoup trop nombreux, qu'il s'agisse du genre, du handicap, du territoire, des conditions sociales ou culturelles. La pandémie et ses conséquences sociales et économiques ont renforcé ces inégalités. La concurrence entre les fédérations doit faire place à la solidarité, à la coopération, à un partenariat plus ouvert sur la société civile pour mieux comprendre les besoins profonds de la population et apporter des réponses associatives et sportives adaptées. Par ailleurs, la lutte contre les inégalités en matière de genre dans le sport est fondamentale que ce soit en matière de conditions de pratique, d'inégalités salariales concernant les sportives professionnelles, de médiatisation ou encore de représentation au sein des espaces de décisions du mouvement sportif. Au-delà de la seule sensibilisation et de la valorisation des modèles féminins, des moyens doivent être alloués à la recherche pour mieux comprendre et répondre à ces inégalités.

Affirmer une transition écologique responsable

Le sport impacte et est impacté par le réchauffement climatique. Nous savons que certaines pratiques ne seront plus possibles demain. La production de gaz à effet de serre notamment est considérable dans le cadre des déplacements et des organisations de manifestations sportives mondiales d'envergure. En appui sur une vice-présidence dédiée à la transition écologique et sur l'Agenda 21, le CNOSF doit davantage mutualiser, rendre disponibles et vulgariser les nombreuses expériences des fédérations sportives. Même si cela est nécessaire, nous ne pouvons nous satisfaire de réduire uniquement les emballages plastiques pour transformer la situation. Accompagner la transition écologique, c'est sensibiliser, mais surtout développer les formations et l'esprit critique des pratiquantes et pratiquants, faire vivre des expériences marquantes en pleine nature, se reconnecter à notre environnement local afin de viser des changements structurels dans le monde du sport, dans notre quotidien. C'est en ce sens que le CNOSF doit valoriser la vie associative et l'organisation d'événements au niveau le plus local possible, nécessitant moins de déplacements polluants. C'est également un moyen de responsabiliser les sportives et sportifs et renforcer l'éducation à l'environnement.

Coopérer efficacement contre les violences et toute forme de discrimination

Le sport fait partie intégrante de la société et ne peut échapper aux phénomènes de violence, qu'il s'agisse du sexisme, du racisme, de l'homophobie et des violences sexuelles. En fonction des contenus, le sport peut aussi être un accélérateur des stéréotypes, des situations de domination, d'exclusion et de rejet. Mais il peut aussi, et il est surtout, un espace de confiance, de solidarité, d'écoute et de respect. Dans le prolongement des 1ères Assises internationales de lutte contre les violences sexuelles dans le sport, le mouvement sportif fédéré doit continuer à travailler ensemble pour promouvoir des contenus plus inclusifs, comprendre les phénomènes générateurs de violence, soutenir les victimes et mettre en place des outils adaptés.



AXE 3 : « SOLIDARITÉ »

POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES FÉDÉRATIONS ET DES TERRITOIRES

Le CNOSF compte aujourd'hui 109 fédérations ou groupements, d'histoires, de valeurs, de natures, d'activités ou encore de tailles différentes. Si autant d'organisations existent, c'est parce qu'elles répondent à des besoins, des publics, des territoires aussi divers. Elles sont complémentaires et font la richesse du mouvement sportif fédéré en France. Nous devons faire vivre la nécessaire mutualisation et le soutien aux fédérations, dont certaines sont animées uniquement par des dirigeant·es bénévoles et dans un contexte où le temps consacré à la gestion prend le pas sur celui qui est dédié à l'animation du projet. Les actions mises en place depuis deux ans avec le guichet unique notamment vont dans ce sens.

Faire évoluer la gouvernance du CNOSF

Un travail commun de refonte des statuts s'avère nécessaire pour asseoir l'unité et la transversalité du CNOSF. Je propose notamment la mise en place d'une coprésidence femme/homme et fédération olympique/non olympique du CNOSF.

Former les dirigeantes et dirigeants de demain

Pour beaucoup de nos fédérations, la priorité est de former les dirigeantes et dirigeants de demain. Le CNOSF a diffusé un « catalogue » de formations permettant de rendre visible toutes les offres disponibles, sur des champs d'activités divers. Le programme des 300 dirigeantes est une excellente démarche mise en place par le CNOSF en atteste le nombre important de candidates. L'objectif doit être de tendre vers une égalité réelle entre femmes et hommes, au sens de créer les conditions où les femmes ne seront plus en situation systématique d'infériorité numérique. De même, le projet « Dirigeant de demain », le « Conseil des jeunes » ou encore le programme d'accompagnement à l'international contribuent à anticiper et accompagner les générations à venir. La chaîne Sport en France peut donner l'opportunité de valoriser une nouvelle génération, et de se former à la médiatisation. Le CNOSF devra proposer des contenus centrés sur la capacité à élaborer une vision du sport de demain.





Accompagner la pérennité économique des fédérations

Le CNOSF a réalisé une étude qui apporte des éléments de réflexion intéressants, et qui atteste de l'urgence d'un nombre important de fédérations de garantir leur pérennité économique. En effet, le modèle associatif se trouve confronté à trois scénarios économiques. Le premier est celui d'une dépendance croissante des associations aux appels à projet et à la commande publique. Le second est une évolution vers un modèle entrepreneurial avec des règles de gestion d'entreprise. Le troisième plus durable repose sur une diversification des ressources permettant aux associations de créer les conditions de la pérennité de leur projet politique en évitant que la gestion ne prenne le dessus. Le bénévolat étant par ailleurs la plus importante de nos richesses.

Reconnaître l'évolution des missions des CDOS, CROS et CTOS

Les CDOS, CROS et CTOS sont essentiels, non comme seuls relais de la politique du CNOSF, mais surtout comme lien de proximité avec les comités des fédérations, les clubs et les institutions et dans l'élaboration du maillage territorial. La baisse des moyens alloués aux services déconcentrés de l'État a accentué les missions qui leur sont dévolues et a renforcé les inégalités territoriales. L'enjeu prioritaire est de garantir la mise en œuvre des actions en appui sur une pérennité d'emplois. La conception trop verticale d'une politique peut avoir comme conséquence une déconnexion avec les réalités et spécificités locales, et parfois un sentiment d'isolement voire de rejet. Les deux dernières années ont permis de mieux reconnaître les territoires. La commission des territoires animée par le CNOSF est là pour accompagner les CDOS, CROS et CTOS dans leur rôle sans se substituer aux fédérations. Elle doit veiller à l'équité de la répartition de l'enveloppe Agence nationale du sport. Le rôle du Conseil des présidents doit être renforcé pour favoriser la mutualisation.



AXE 4: « EXIGENCE »

POUR AGIR SUR LE DÉBAT PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le modèle associatif engage d'emblée la participation à la vie sociale et démocratique, un des creusets de la République, nécessitant un soutien et une reconnaissance renforcés de l'État. Autrement dit, l'héritage durable de Paris 2024 ne peut se penser qu'avec un service public du sport renforcé et un soutien à la vie associative et sportive. Il faut le reconnaître, l'Etat a été présent pendant la crise sanitaire pour soutenir les fédérations et les associations employeuses, ainsi que les jeunes avec la mise en place du Pass'Sport. Mais les petites associations qui ne fonctionnent que sur le bénévolat, soit neuf sur dix, ont été davantage en difficulté. De même pour les CDOS, CROS et CTOS qui ne peuvent compter que sur les ressources liées aux adhésions, alors que leurs missions sont de plus en plus nombreuses. Alors que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, le budget consacré au sport, hors JOP, est de seulement 0,20 % du budget de l'État. Ne le perdons pas de vue : il n'y a pas de fatalité à la baisse des budgets publics, il s'agit de choix politiques.

Créer des espaces de débat au sein du CNOSF sur les politiques publiques

Nous l'avons constaté pendant les élections présidentielle et législatives. Le sport est totalement absent des débats. Seuls trois candidats à la Présidentielle se sont prêtés à l'exercice proposé par le CNOSF. Si le club des Parlementaires peut permettre de franchir une étape et de mieux acculturer les institutions aux enjeux du sport associatif fédéré, il manque à mon sens des espaces de débats au sein du CNOSF sur les politiques publiques. Quelle analyse du dispositif des trente minutes d'APS et des deux heures au collège ? Quelle répartition sur la réduction des dépenses énergétiques ? Quelles conséquences de l'ouverture du Pass'Sport au secteur marchand ? Quel point de vue sur la gouvernance des fédérations ? Le CNOSF doit porter une expression forte de sa vision en matière de politiques publiques, jouer le rôle comme dans toute démocratie de corps intermédiaire, autonome et garant de la liberté associative, être force de proposition, voire de contre-pouvoirs. Il peut s'appuyer sur les ressources de l'observatoire fédéral du sport, ainsi que des organisations telles que l'INJEP, le CESE ou encore le Mouvement Associatif.





Faire reconnaître le rôle essentiel du sport associatif et du service public

Le CNOSF est le représentant du mouvement sportif fédéré. Il doit porter l'ambition d'un budget des sports à hauteur de 1% du budget de l'État comme héritage de Paris 2024 : doubler le budget de l'Agence nationale du sport alloué aux projets sportifs fédéraux et territoriaux, investir dans la recherche, pérenniser le fonds pour la transition énergétique des équipements sportifs (61% des équipements ont plus de 30 ans), soutenir le bénévolat avec davantage de temps libéré, élargir le dispositif Pass'sport ou encore doubler le nombre d'heures d'EPS à l'école et la formation des enseignants, etc. Ajoutons également la possibilité pour l'État de déplafonner la taxe dite Buffet sur les droits TV ainsi que l'activation de leviers supplémentaires permettant de mieux répartir les richesses produites dans le sport au profit du sport pour toutes et tous !

Favoriser une politique cohérente et durable de l'emploi et de la formation

La branche du sport connaît une forte croissance et capte l'essentiel de la progression des activités sportives. Elle compte une large majorité de structures associatives de petite taille, avec une proportion de jeunes très élevée, un fractionnement de l'activité professionnelle et des perspectives d'évolution relativement limitées. La professionnalisation doit permettre de garantir pour le mouvement sportif des parcours et un accompagnement à la prise de responsabilité dans l'encadrement sportif. Ces parcours peuvent combiner de la formation bénévole et de la formation professionnelle. Dans ce contexte où les transformations liées aux réformes récentes continuent de faire bouger les lignes, le CNOSF doit veiller à maintenir l'unité du mouvement sportif au service de la vie associative, d'une professionnalisation adaptée et du bénévolat.



BIOGRAPHIE



À 45 ans, Emmanuelle Bonnet Oulaldj est candidate à la présidence du CNOSF dont les élections se tiendront le 29 juin 2023 pour porter un projet où l'unité du mouvement sportif fédéré est valorisée pour répondre au besoin essentiel de chaque être humain de pratiquer une activité physique et sportive, associative, de qualité, partout, tout au long de la vie.

Adhérente de l'ASJ 12, association omnisport parisienne, Emmanuelle Bonnet Oulaldj est co-présidente depuis 2017 de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

2017 correspond également à la date de son élection au conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). En 2019, elle est élue par les fédérations membres du CNOSF pour siéger au conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre des fédérations multisports, scolaires et universitaires. Elle est également secrétaire générale d'ID Orizon, une plateforme interfédérale de coopération pour promouvoir et valoriser les bienfaits de l'activité physique et sportive pour toutes et tous. Elle siège pendant deux ans au comité exécutif de la Confédération Sportive Internationale Travailliste et Amateur (CSIT) de 2014 à 2016.

Dans toutes ces instances, Emmanuelle Bonnet Oulaldj porte activement trois objectifs :

LUTTER contre les inégalités d'accès au sport, VALORISER le sport associatif fédéré dans sa diversité, EXIGER des moyens publics à la hauteur des enjeux.

En qualité d'administratrice du CNOSF et dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, Emmanuelle Bonnet Oulaldj a porté le projet de sculpture en hommage à Alice Milliat, l'une des premières femmes dirigeantes dans le sport à qui l'on doit la participation des femmes aux épreuves d'athlétisme des Jeux Olympiques, qui a été inaugurée le 8 mars 2021 dans le hall de la maison du sport français, siège du CNOSF.

- 1985 Adhésion, à 7 ans, à l'Étoile Sportive de Lisieux, section gymnastique
- 2002 Licence et maîtrise en communication politique et publique, Université Paris XII
- 2003 Entre à la FSGT, en qualité de responsable des relations internationales
- 2009 Élue à la Direction nationale collégiale de la FSGT
 - Intègre le collège des fédérations affinitaires et multisports du CNOSF
- **2014** Élue au comité exécutif de la Confédération Sportive Internationale Travailliste et Amateur pour un mandat de 2 ans
- 2017 Élue co-présidente de la FSGT
 - Élue au Conseil d'administration du CNOSF
 - Élue secrétaire générale d'ID-Orizon, plateforme de coopération pour promouvoir l'activité physique et sportive pour tou·te·s
- 2018 Master 2 Management des associations, Université Paris Sorbonne/IAE de Paris
- **2019** Élue par le CNOSF pour représenter les fédérations multisports, scolaires et universitaires au conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport
- 2021 Candidate à la présidence du CNOSF. Élue au Conseil d'administration
 - Co-présidente de l'observatoire du sport fédéral
- 2023 Candidate à la présidence du CNOSF



Comité national olympique et sportif français Élection à la Présidence du CNOSF - 29 juin 2023

Présentation du projet porté par

Emmanuelle Bonnet Oulaldj

emmanuelle.oulaldj@fsgt.org